



Parti socialiste
Glâne

Rapport 2015 des activités du Grand Conseil fribourgeois

Lors de la session du mois de **février**, un nouvel équipement technique de la salle est mis en service. Fini l'époque du petit micro à accrocher au revers de sa chemise. Chaque place est désormais dotée d'un micro fixe. Et le temps de parole, 5 minutes au maximum, est désormais strictement minuté pour mettre fin à certains abus... Notre camarade, David Bonny, président, veillera au grain. Le parlement est aussi doté de nouvelles caméras qui permettent de zoomer sur les intervenant-e-s. L'année commence aussi avec une journée de sports d'hiver de l'Etat de Fribourg, au cours de laquelle chacune et chacun peut s'adonner à son sport favori: ski, snowboard, raquettes à neige ou ski de randonnée. Une motion populaire du Conseil des Jeunes demandant une journée symbolique du bilinguisme, le 26 septembre, dont je suis un des initiants, est approuvée. Confirmer telle quelle l'initiative demandant la création d'un centre cantonal de natation ? Ou lui opposer un contre-projet ? C'est la question sensible de la semaine. La deuxième option passe la rampe par 66 voix contre 29 après un débat d'entrée en matière comprenant 16 interventions...

Une interdiction des organismes génétiquement modifiés, demandé par nos camarades Dominique Corminboeuf et Nicolas Repond, est adoptée en **mars**. Un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux est accepté par 93 voix, sans opposition, ni abstention. Il accueillera près de 170 chercheurs/euses et devrait être opérationnel en 2018. Un nouveau rapport de planification hospitalière est débattu. Un compliment à notre camarade Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, pour son travail qui se fait dans un contexte assez difficile.

Lors de la session du mois de **mai**, la date butoir conditionnant l'octroi d'une aide financière de l'Etat en cas de fusion de communes, jusqu'alors fixée au 30 juin 2015, est repoussée de trois ans. De quoi notamment permettre la finalisation de projets de grande envergure. Un projet de décret augmentant l'effectif de la Police cantonale, découlant d'une motion UDC, est approuvé par 83 voix, sans opposition, ni abstention. Ainsi, le nombre d'agent-e-s passera de 527 à 570 équivalents plein temps, d'ici 2019. Ce qui permettra de faire sereinement face à l'augmentation de la population et des délits. Le Grand Conseil discute du rapport du Conseil d'Etat rédigé à la suite de l'adoption d'un postulat PDC demandant un compte rendu circonstancié sur de possibles installations d'éoliennes dans les zones de plaine.

En **juin**, une seule loi à élaborer. Celle sur la médiation administrative. Elle porte sur la création d'un «Bureau de la médiation», imposé par la nouvelle constitution. Ce nouvel organe indépendant aura notamment pour mission «de favoriser la prévention ainsi que la résolution à l'amiable des conflits entre les autorités et les administrés». Un sujet pour lequel Nicole Lehner-Gigon s'est particulièrement engagé.

Lors de la session du mois de **septembre**, une nouvelle loi sur les archives de l'Etat est adoptée. Le PS regrette le rattachement de cette entité à la Chancellerie.

Un postulat de Pierre Mauron et d'un démocrate-chrétien, demandant de faire le point sur les subventions cantonales en faveur de la culture est accepté par 70 voix contre 14. L'UDC s'est retrouvée, sans surprise, seule à combattre cet objet.

Le Grand Conseil discute du rapport du Conseil d'Etat rédigé à la suite de l'adoption d'un postulat de Nicole Lehner-Gigon et Nicolas Repond demandant un nouveau concept structurel de prise en charge aux urgences de l'Hôpital fribourgeois. Le tri téléphonique et la mise en place d'un réseau de médecins de premier recours, ont été reçus plutôt favorablement, l'organisation et la répartition du financement entre l'Etat et les communes, ont rencontré un accueil plutôt défavorable.

En **octobre**, un mandat PDC portant sur une augmentation des places de covoiturage aux entrées des autoroutes, dans un délai de cinq ans, est accepté par 56 voix contre 23. Il y a 18 abstentions...

Une motion de nos camarades Solange Berset et Pierre Mauron demandant la création d'une loi sur les cortèges et manifestations sur le domaine public, est refusée par la majorité de droite. Alors que la nécessité d'une telle loi fait quasiment l'unanimité. Le PDC, le PLR et l'UDC veulent priver le Parti socialiste d'une victoire à quatre jours des élections fédérales... Et laisse ainsi, sur ce sujet, les communes livrées à elles-mêmes. Un rapport établi à la suite directe d'un postulat que j'ai déposé, est débattu. Il demande d'étudier l'opportunité de créer et réserver une extension spécifique aux sites internet fribourgeois et de fixer des règles pour l'attribution des doms de domaine du terme choisi aux collectivités publiques, entreprises et particuliers qui en feraient la demande.

Lors de la session du mois de **novembre**, le parlement accepte un nouveau crédit pour assainir les routes cantonales contre le bruit. Ce montant servira pour des travaux à réaliser ces trois prochaines années. Dans le même but, des crédits ont déjà été accordés en 2008 et 2011.

Une motion populaire de plusieurs conseillers généraux de la ville de Fribourg demandant que les plans d'aménagement locaux soient approuvés par les législatifs communaux est refusé par 58 voix contre 35. La position, déjà exprimée en 2008 et 2013, est confirmée. Fribourg est, avec Soleure, le seul canton à donner au Conseil communal la compétence d'adopter un tel plan.

Une motion PDC-UDC demandant d'accorder aux communes la possibilité de s'équiper d'un système de vote électronique obtient le feu vert. Cette mesure intéresse d'abord les collectivités qui disposent d'un Conseil général. Cette modification légale n'empêche pas le vote au bulletin secret.

En **décembre**, de petites adaptations dans les domaines relevant des institutions sont largement adoptées.

Le principe d'une fusion intercantonale entre l'enclave bernoise de Clavaleyres et Morat est également approuvé. Le feu vert du Grand Conseil fribourgeois intervient après l'aval du Conseil d'Etat bernois.

Le projet d'amnistie fiscale mort-né, découlant d'une motion PDC-PLR, est enterré. Il est impossible légalement de le concrétiser.

Je ne pourrai conclure ces quelques lignes sans une pensée émue au député indépendant broyard, Louis Duc, décédé, en février 2015, d'un cancer. L'agriculteur de Forel, affilié au groupe Alliance centre-gauche, se démarquait par ses bons mots et ses précieux conseils.

Simon Bischof